



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR.82/5



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

18 mars 2016  
Original : Anglais

82<sup>e</sup> réunion du Bureau des Parties contractantes à la  
Convention pour la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 19-20 avril 2016

**Point 4 de l'ordre du jour : Point sur la situation financière**

**Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PAM/PNUE  
Athènes, 2016

## I. SITUATION FINANCIÈRE ET PROPOSITIONS POUR 2016

1. Ainsi qu'il a été rapporté à la CdP19, le solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) est resté positif pendant toute l'année 2015. Le solde du fonds est passé d'un montant positif de 2,5 millions USD au 31 décembre 2013 à 5,3 millions USD<sup>1</sup> au 31 décembre 2014 pour rester positif en 2015. À la mi-mars 2016, le siège du PNUE est sur le point de finaliser les comptes de l'exercice biennal 2014-2015 et aucun état financier provisoire n'a encore été publié. Celui-ci devrait être fourni en avril/mai 2016. La publication de l'état financier a rencontré des retards en raison de la complexité de combiner les données du système hérité (SIG) et du nouveau système (Umoja), lancé en juin 2015, et de les aligner pour respecter les exigences de l'IPSAS. Les chiffres seront finalisés quand l'état financier provisoire de l'UNEP sera examiné par les commissaires aux comptes des Nations Unies à la mi-2016.

2. Le solde du fonds de contribution des pays hôtes (CAL) est passé d'un montant négatif de 383 000 USD au 31 décembre 2013 à un montant négatif de 53 000 USD au 31 décembre 2014. La raison principale est le prêt octroyé par le siège du PNUE afin de maintenir le solde positif comme l'exige Umoja et ainsi qu'expliqué aux précédentes réunions du Bureau (78<sup>e</sup>, 79<sup>e</sup> et 80<sup>e</sup>). Le solde impayé de 93 000 USD de la contribution 2014 ainsi que la contribution totale de 400 000 USD de 2015 ont été reçus par le pays hôte à la fin de l'année 2015. Le recouvrement du déficit de 150 000 USD (75 000 USD pour chaque année, 2014 et 2015) a donc été réglé. Les chiffres du fonds CAL pour la fin 2015 seront présentés par le siège du PNUE dans un état financier provisoire qui devrait être publié en avril/mai 2016. Le remboursement du prêt de 170 000 USD du siège du PNUE sera réglé en 2016.

3. Tel que rapporté à la CdP19, le taux de recouvrement des contributions en 2015 a atteint le chiffre élevé de 97,3 %. L'état des contributions au 31 décembre 2015 est présenté dans l'Annexe I. Quatre Parties contractantes (Croatie, Israël, Monaco et Slovénie) ont déjà payé leurs contributions pour 2016 au 15 mars 2016 ; contributions qui s'appuyaient toutefois sur les factures provisoires (ou « notifications » telles que définies par le Bureau). Le taux de recouvrement au 15 mars 2016 est de 3,7 %.

4. La préparation des factures finales pour les contributions 2016 telles qu'approuvées par la CdP 19 a été initiée immédiatement après la CdP 19 et les factures ont été distribuées aux Parties contractantes concernées en février-mars 2016. Une facture pour la Contribution discrétionnaire 2016 de l'UE a également été préparée et envoyée à la Commission européenne début mars 2016.

5. La disposition 42 des Règles de procédure de la Convention de Barcelone stipule qu'une Partie contractante ayant plus de 24 mois d'arriérés sur sa contribution n'est pas autorisée à voter. La procédure 4 des réglementations, règles et procédures financières développe la question, Décision IG 21/15 de la CdP 18.

6. Au 15 mars 2016, deux pays accusaient des arriérés supérieurs à 24 mois et, compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat propose la ligne de conduite suivante pour examen et orientation du Bureau (voir l'Annexe I, tableau des contributions pour plus de détails) :

a. Libye 463 662 EUR (arriérés depuis 2011)

Le Secrétariat s'est réuni plusieurs fois avec l'Ambassadeur libyen en Grèce concernant le paiement des arriérés. Toutefois, aucun échéancier concret tel que stipulé dans l'alinéa e du paragraphe 2 de la procédure 4 des réglementations, règles et procédures financières, n'a été convenu en raison de la situation actuelle du pays. Le Secrétariat poursuivra le dialogue avec les autorités libyennes en vue d'un échéancier satisfaisant et en rendra compte à la 83<sup>e</sup> réunion du Bureau sur les progrès accomplis.

b. République arabe syrienne 75 168 EUR (arriérés depuis 2011)

Le Point focal a participé à la réunion des Points focaux du PAM en octobre 2015 et a informé le Secrétariat que la Syrie était disposée à payer ses arriérés et les contributions suivantes en temps voulu. Toutefois, en raison de l'embargo qu'elle subissait, elle n'était

---

<sup>1</sup> Le chiffre exclut les engagements non versés pour 2015 comptabilisés comme un revenu par le siège du PNUE.

pas en mesure d'effectuer de virements de fonds internationaux. Afin de remédier à cette situation et après concertation avec le siège de l'ONU à New York, il a été convenu de faire passer la contribution du gouvernement syrien par le PNUD-Damas. Le Point focal a lancé la demande de paiement en interne. Le Secrétariat continuera à suivre la question et en rendra compte à la 83<sup>e</sup> réunion du Bureau sur les progrès accomplis.

**Recommandations proposées :**

- (a) Le Bureau note avec satisfaction le pourcentage élevé de contributions reçues pour l'année 2015.**
- (b) Le Bureau salue le paiement anticipé des contributions effectué par la Croatie, Israël, Monaco et la Slovénie, et demande aux autres Parties contractantes de payer leurs contributions 2016 et arriéré dans les plus brefs délais.**
- (c) Il prend note avec inquiétude des deux cas d'arriérés supérieurs à 24 mois et approuve la démarche adoptée par le Secrétariat pour les résoudre. Le Bureau demande au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour recouvrer les arriérés et rendre compte au Bureau et aux Parties contractantes de l'issue de son action, en vertu de la procédure 4 des réglementations, règles et procédures financières.**

7. Le système du PAM fonctionnait exceptionnellement sur un budget provisoire avant la CdP19 qui ne couvrait que les coûts de fonctionnement et de personnel. Les fonds de la réserve de trésorerie ainsi que le solde rééchelonné du budget 2015 servaient à couvrir les coûts. Le processus était actuellement en cours pour tenir compte du budget approuvé par la CdP19 incluant les coûts des activités et les CAR rendront compte de leurs dépenses à la mi-2016. Une mise à jour des dépenses sera fournie à la 83<sup>e</sup> réunion du Bureau.

8. Conformément au paragraphe 7 de la décision de la CdP18 relative au Programme de travail et de budget (Décision IG.21/17), une réserve de trésorerie a été établie en juillet 2014 et 831 000 EUR au total y ont été transférés avant la fin de 2015.

**I. RAPPORTS SUR LES SERVICES DE CONSULTANTS**

9. Le recrutement de consultants financé par le financement discrétionnaire du MTF/UE continue à baisser. Le niveau est resté à un faible 29 % par rapport à 2015, comme le montre le tableau récapitulatif des services de consultants (Annexe II).

**II. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL**

10. La situation du recrutement est résumée ci-après :

P5 Coordonnateur adjoint (Poste n° : 30600864) : L'annonce pour le poste a été publiée sur INSPIRA, le système de recrutement des Nations Unies, pendant 60 jours avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 7 février 2016. Le recrutement suit son cours.

P4 Administrateur de programme (Gouvernance) (Poste n° : 30600865) : L'annonce pour le poste a été publiée sur INSPIRA, le système de recrutement des Nations Unies, pendant 60 jours avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 29 août 2015. La sélection est entrée dans la phase finale.

P3 Conseiller juridique (Poste n° : 30605901) : L'annonce pour le poste a été publiée sur INSPIRA, le système de recrutement des Nations Unies, pendant 60 jours avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 18 septembre 2015. Les entretiens ont eu lieu et le recrutement est en cours.

P3 Agent chargé de la prévention de la pollution (Poste n° : 31005935) : Le poste a été classé au niveau P3 et l'annonce sera publiée sur INSPIRA en temps utile.

P3 Administrateur des activités socioéconomique/Développement durable (Poste n° : 31003291) : Le poste a été classé au niveau P3 et l'annonce sera publiée sur INSPIRA d'ici peu.

G5 Assistant de programme (Gouvernance) (Poste n° : 30600872) : la candidate sélectionnée, Mme Elli Sfyroeras, a pris ses fonctions le 4 janvier 2016.

G5 Assistant de programme (Projet d'approche écosystémique, EcAp-MEDII) : le poste a été créé et sa classification est en cours.

11. Les postes susvisés seront pourvus selon les fonds disponibles en 2016. En outre, le Secrétariat cherche à s'assurer d'autres ressources humaines nécessaires au travers du Programme des jeunes professionnels, un plan de prêts aux experts non remboursable et le programme de volontaires des Nations Unies.

**Recommandation proposée :**

**Le Bureau prend note de la situation du recrutement au sein de l'Unité de coordination et encourage les Parties contractantes susceptible de pouvoir le faire de contribuer en ressources humaines au Secrétariat au travers du Programme des jeunes professionnels et de plans similaires.**

**Annexe I**  
**État des contributions 2015 au 31/12/2015**

**Annexe I**  
**État des contributions 2015 au 31/12/2015**

<b>Pays</b>	<b>Engagements non honorés pour 2014 et les années précédentes</b>	<b>Engagements pour 2015</b>	<b>Recouvrements pour 2015</b>	<b>Engagements non honorés pour 2015</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Albanie	0	3596	3596	0
Algérie	0	51 786	0	51,786
Bosnie-Herzégovine	0	11 127	11 127	0
Croatie	0	47 747	47 747	0
Chypre	0	11 667	11 667	0
Égypte	0	35 779	35 779	0
Union européenne	0	138 499	138 499	0
France	0	1 978 545	1 978 545	0
Grèce	0	183 561	183 561	0
Israël	0	106 342	106 342	0
Italie	0	1 605 991	1 605 991	0
Liban	0	8899	4831	4068
Libye	385 566	78 096	0	78 096
Malte	0	4590	4590	0
Monaco	0	3927	3927	0
Monténégro	0	1476	1476	0
Maroc	0	18 030	17 836	194
Slovénie	0	35 129	35 129	0
Espagne	0	907 877	907 877	0
République arabe syrienne	61 446	13 722	0	13 722
Tunisie	0	11 782	11 782	0
Turquie	0	282 403	282 403	0
<b>T O T A L</b>	<b>447 012</b>	<b>5 540 571</b>	<b>5 392 704</b>	<b>147 867</b>

**Contributions supplémentaires (à titre informatif seulement)**

	<b>Contribution escomptée</b>	<b>Contribution reçue</b>
Commission européenne	598 569	598 569

	<b>Contribution escomptée</b>	<b>Contribution reçue</b>
Grèce	306 800	370 000

**Annexe II**  
**Tableau des coûts relatifs aux services de consultants**

Coûts relatifs aux services de consultants entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015 (en EUR)		
Composant	Description	Jan à Juin
Unité C.	Contrib. discrétionnaire MTF/UE	416 172
	Autre financement	77 422
	<b>Sous-total</b>	<b>493 594</b>
MEDPOL	Contrib. discrétionnaire MTF/UE	0
	Autre financement	603 370
	<b>Sous-total</b>	<b>603 370</b>
BP	Contrib. discrétionnaire MTF/UE	44 100
	Autre financement	496 901
	<b>Sous-total</b>	<b>541 001</b>
PAP	Contrib. discrétionnaire MTF/UE	186 485
	Autre financement	552 771
	<b>Sous-total</b>	<b>739 256</b>
REMPEC	Contrib. discrétionnaire MTF/UE	12 284
	Autre financement	132 000
	<b>Sous-total</b>	<b>144 284</b>
ASP	Contrib. discrétionnaire MTF/UE	285 760
	<b>Autre financement</b>	219 431
	<b>Sous-total</b>	<b>505 191</b>
CPD	Contrib. discrétionnaire MTF/UE	0
	<b>Autre financement</b>	268 625
	<b>Sous-total</b>	<b>268 625</b>
<b>Total</b>	Contrib. discrétionnaire MTF/UE	<b>944 801</b>
	Autre financement	<b>2 350 519</b>
	<b>Total (en EUR)</b>	<b>3 295 320</b>
	<b>Pourcentage MTF/UE sur le total</b>	<b>29 %</b>

\*Les fournisseurs et partenaires de mise en œuvre sont inclus dans certains composants.

\*\*Sous l'égide de l'UC, 51 965 EUR sont engagés pour les traductions pour le Bureau/CMDD/ECAP/Respect des obligations.